

Contrat Financier appliqué en 2024-2025

Document à conserver

La contribution financière des familles est une condition essentielle au fonctionnement et à la pérennité des établissements privés sous contrat d'association avec l'Etat. Ce mode de calcul adopté par la plupart des établissements Catholiques a pour but d'établir une plus grande équité entre les familles qui nous confient leurs enfants, puisque l'effort demandé est adapté aux ressources.

Vos frais scolaires sont calculés selon le dernier avis d'imposition des personnes vivants au foyer + Prestations familiales (CAF)

Nous rappelons qu'est considéré comme parent isolé le parent vivant seul avec ses enfants.
Pour les autres familles, garde partagée, les 2 avis d'imposition sont à fournir.

Quotient familial = Revenu fiscal de référence + Prestations Familiales / (Nombre de parts fiscales X 12)

Le nombre de parts fiscales à prendre en compte est celui figurant sur l'avis d'imposition sur lequel figurent comme étant à charge, les enfants inscrits à l'école.

QUOTIENT DE 1 à 5

	1	2	3	4	5
	- de 167	De 167 à 334	De 335 à 456	De 457 à 608	609 et plus
1 enfant	275 €	548€	684 €	823 €	959 €
A partir de 2 enfants	238 €/enfant	477 € / enfant	596 €/ enfant	716 €/ enfant	834 € / enfant

Les familles ne fournissant pas les justificatifs nécessaires (Impôts et Prestations Familiales de la CAF) se verront appliquer le tarif maximum, soit le quotient N°5.

Les justificatifs sont à produire au secrétariat au plus tard le jour de la rentrée scolaire 2024-2025.

Les frais sont payés mensuellement sur 10 mois uniquement par prélèvement bancaire. Un relevé d'identité bancaire est à fournir au dossier de rentrée avec le formulaire de Mandat de Prélèvement SEPA.

Tout paiement en espèce est refusé.

A partir du quotient et en tenant compte du nombre d'enfants il faut ajouter les frais annexes.

FRAIS ANNEXES

Montant des frais annexes par élève :

PS et MS : 200€

GS au CM2 : 250€

Détail des frais annexes :

- La participation à l'achat des fournitures scolaires
- La participation aux activités sportives et culturelles
- La contribution d'enseignement libre (reversée à l'UNIOGEC)
- L'adhésion à l'assurance scolaire pour l'année 2024-2025 (Mutuelle Saint Christophe)

Voyage scolaire : Il peut être demandé une participation financière à diverses activités pédagogiques se déroulant dans l'école ou hors de l'école.

Contributions par famille :

- Contribution à l'amélioration du cadre de vie : 60.00€
- Cotisation APEL (non obligatoire) : 27.00€

Forfait Garderie :

Garderie du matin : 160€ par enfant/an (soit 1.17€ pour 137 jours de garde)

Garderie du soir : 230€ par enfant/an (soit 1.68€ pour 137 jours de garde)

Garderie occasionnelle matin ou soir : 2 € par enfant (une facture vous sera transmise en début de mois suivant)

En cas de retard au-delà de 18h la somme de 15€/enfant vous sera facturée par retard.

Au bout de 3 retards votre/vos enfant(s) sera / seront exclu(s) de la garderie.

Restauration scolaire

- Le tarif est de 6.40 € par jour, **ce tarif comprend le coût du repas, les fluides et l'encadrement pendant la pause méridienne (animateurs, ASEM).** Les prélèvements se font à terme échu tous les 10 du mois
- **Tarif PAI** : 3.50 € ce tarif comprend le coût des fluides et l'encadrement pendant la pause méridienne (animateurs, ASEM).

L'assurance scolaire : votre enfant sera automatiquement assuré auprès de l'assurance de l'enseignement catholique - la Mutuelle Saint Christophe. Vous pouvez soit résilier celle que vous détenez soit la conserver sachant qu'elles peuvent être complémentaires en cas de sinistre (Lunettes et dents cassées, enfant blessé de son propre fait, instrument de musique cassé, etc...)

Certificat de radiation : Pour les nouvelles familles, nous vous remercions de nous faire suivre le certificat de radiation de votre (vos) enfant(s) avant le 1^{er} juillet 2024 (à l'exception des enfants rentrant en petite section de maternelle).

L'établissement intentera toute action jugée nécessaire pour recouvrer les sommes impayées.

En outre, en cas d'impayés, l'établissement se réserve le droit de ne pas réinscrire l'élève l'année scolaire suivante.

8, rue Hugues Guérin – 69008 LYON ☎04.78.74.04.55

@ directionnda69@gmail.com @ ecolenda69008@gmail.com

<http://www.ndassomption.com>